

**Grant Thornton**  
29, rue du Pont  
92200 - Neuilly-sur-Seine

## Rapport de Transparence 2019

---

Nous vous présentons ce rapport conformément à l'article R. 823-21 du Code de Commerce et à l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014, qui disposent que les Commissaires aux Comptes doivent publier sur leur site internet un rapport de transparence, dès lors qu'ils sont désignés auprès d'entités d'intérêt public ou de sociétés de financement.

## Sommaire

1	Présentation de Grant Thornton	4
<b>1.1</b>	<b>Grant Thornton en France</b>	<b>4</b>
1.1.1	Description des sociétés de Commissaires aux Comptes	4
1.1.2	Description du réseau en France	5
1.1.3	Description de la Gouvernance	5
<b>1.2</b>	<b>Grant Thornton au plan International</b>	<b>8</b>
1.2.1	Description du réseau international	8
1.2.2	Description de la Gouvernance au plan international	9
2	Gestion des risques	10
<b>2.1</b>	<b>Description des procédures relatives à l'Indépendance</b>	<b>11</b>
2.1.1	Acceptation et maintien des mandats et missions de Commissaire aux Comptes	11
2.1.2	Procédure de rotation des signataires des rapports	11
2.1.3	Vérification de l'indépendance du personnel	12
<b>2.2</b>	<b>Exécution de la mission</b>	<b>12</b>
<b>2.3</b>	<b>Contrôle Qualité</b>	<b>12</b>
2.3.1	Description du contrôle interne de qualité au niveau du cabinet	13
2.3.2	Description du contrôle qualité du réseau international	13
2.3.3	Contrôle de la qualité de la mission	13
3	Contrôle externe de la qualité	13
4	Clients	14
<b>4.1</b>	<b>Chiffre d'affaires du réseau international</b>	<b>14</b>
<b>4.2</b>	<b>Chiffre d'affaires Audit du réseau européen</b>	<b>14</b>
<b>4.3</b>	<b>Chiffre d'affaires du réseau France</b>	<b>14</b>
5	Capital Humain	15
<b>5.1</b>	<b>Collaborateurs et Associés</b>	<b>15</b>
5.1.1	Effectifs au plan international	15
5.1.2	Effectifs en France	15
<b>5.2</b>	<b>Information sur la politique de rémunération</b>	<b>15</b>
<b>5.3</b>	<b>Formation continue</b>	<b>16</b>
6	Liste des entités d'intérêt public et des sociétés de financement	18
<b>6.1</b>	<b>Entités cotées sur un marché réglementé</b>	<b>18</b>
<b>6.2</b>	<b>Etablissements de crédit et sociétés de financement</b>	<b>18</b>
<b>6.3</b>	<b>Entreprises d'assurances</b>	<b>19</b>
7	Déclaration de la Direction	20

## 1 Présentation de Grant Thornton

### 1.1 Grant Thornton en France

Les activités du Groupe Grant Thornton en France se structurent autour de cinq métiers : **Audit et Commissariat aux Comptes, Expertise Conseil, Conseil Financier, Conseil Opérationnel & Outsourcing** et enfin le **Conseil Juridique, Fiscal et Social**.

De nombreuses offres de services découlent de chacun de ces métiers, permettant ainsi d'offrir aux entreprises des savoir-faire complémentaires afin de répondre à l'ensemble de leurs enjeux en matière d'information financière et dans les domaines comptables, financiers et juridiques.

La qualité de service de chaque métier repose sur trois valeurs fondamentales : l'excellence technique, la proximité avec ses interlocuteurs et une méthodologie reconnue. Grant Thornton en France est constitué de deux entités juridiques principales considérées dans le cadre de ce rapport de transparence comme une seule et même entité économique : **Grant Thornton**, Cabinet d'Audit, d'Expertise Comptable et de Conseil et **Grant Thornton Société d'Avocats**.

#### 1.1.1 Description des sociétés de Commissaires aux Comptes

Le capital des sociétés membres du réseau Grant Thornton en France contrôleurs légaux des comptes ci-après listées, est contrôlé à plus de 98 % par une personne morale de Commissariat aux Comptes et d'Expertise comptable, elle-même contrôlée directement ou indirectement à plus de 98% par des professionnels personnes physiques, exerçant leur activité au sein de Grant Thornton en France, étant précisé que les droits de vote y sont détenus à plus de la moitié par des Commissaires aux Comptes et à plus des deux tiers par des Experts Comptables.

Sociétés	Forme Juridique	Capital	Détenion Personne Morale	Détenion Personnes Physiques	
				%	Dont Personnes Physiques CAC
GRANT THORNTON	SAS	2 297 184 €	98,80%*	1,20%	79,79%
AEG FINANCES	SAS	276 000 €	99,97%*	0,03%	100%
CARIB AUDIT ET CONSEIL	SAS	10 000 €	99,80%**	0,20%	100%
IGEC	SAS	46 000 €	99,40%**	0,60%	100%
TUILLET AUDIT	SAS	429 080 €	99,95%**	0,05%	100%
CABINET DIDIER KLING & ASSOCIES	SA	140 361 €	99,77%**	0,23%	100%

\* par Grant Thornton & Associés SAS

\*\* par Grant Thornton SAS

Les contrôleurs légaux des comptes, signataires de mandats sur l'exercice 2018-2019, intervenant à titre individuel sont listés ci-dessous.

#### Signataires en nom propre :

- |   |                    |   |                   |
|---|--------------------|---|-------------------|
| - | Christophe BONTE   | - | Olivier MARCHAND  |
| - | Robert DAMBO       | - | Françoise MECHIN  |
| - | Lionel HATET       | - | Cyril PAGNIEZ     |
| - | Didier HAZEBROUCK  | - | Patrick ROMAGNOLI |
| - | Jean-Marc HEITZLER | - | Luc WILLIAMSON    |

## 1.1.2 Description du réseau en France

Le réseau Grant Thornton en France se structure autour d'entités juridiques distinctes réglementées ou non réglementées : d'une part les entités exerçant les activités de Commissariat aux Comptes et d'Expertise comptable (listées au 1.1.1), d'autre part les entités exerçant les activités liées au Conseil, au sens large telles que Grant Thornton Performance, Grant Thornton Executive, GT Conseil, ainsi que les activités liées au Conseil Juridique, Fiscal et Social exercées par Grant Thornton Société d'Avocats.

## 1.1.3 Description de la Gouvernance

**Robert Dambo** a été élu le 17 juin 2019, par l'Assemblée Générale des associés, Président de Grant Thornton France, fonctions qu'il a prises le 1<sup>er</sup> juillet.

### Le Comité de Direction

Au 30 septembre 2019, le Comité de Direction est composé de neuf membres – dont les trois membres de la Direction Générale (en décembre 2019, un dixième et dernier membre a été nommé en la personne de Anne Frede, représentant l'activité Juridique et Fiscale).

Il a pour rôle principal de définir la politique générale du Groupe, d'élaborer le plan stratégique, de proposer le budget et le niveau d'investissement, de veiller aux équilibres financiers, d'arrêter la politique de ressources humaines et de formation et enfin, de proposer au Conseil de Gouvernance les candidats à l'association. La durée du mandat des membres du Comité de Direction est de quatre ans, renouvelable. Le Comité de Direction se réunit au moins trimestriellement, sur convocation de son Président.

Ses membres au 30 septembre 2019 sont :



Plusieurs organes de *management* accompagnent le Comité de Direction dans ses prises de décisions :

## > Le Comité de Pilotage - Directions des Opérations Paris - Régions

Les directeurs des opérations Paris – Régions traitent des problématiques opérationnelles et fonctionnelles de leurs périmètres respectifs issues du Plan d'Action National, en vue d'assurer un meilleur alignement stratégique et l'atteinte de nos objectifs.

## > Les Directeurs de Périmètre en Région Parisienne accompagnés par Cyril Brogniart :

- **Audit** Paris : Solange Aïache,
- **Expertise Conseil** Paris : Hervé Sauce,
- **IBS** : Mathieu Devillers,
- **GT Executive** : Jacques-Edouard Nouveau,
- **Conseil Financier** : Nathalie Margraite et Emmanuel Riou,
- **CO&O** : Christophe Radepont,
- **Juridique et Fiscal** : Anne Frede,
- **PEPS et FS** : Cyril Brogniart.

## > Les Directeurs de Périmètre en Régions accompagnés par Luc Williamson :

- Hughes Robidez (Nord),
- Françoise Méchin (Centre-Est),
- Olivier Nioche (Centre-Ouest),
- Armand Pinarbasi (Provence-Méditerranée),
- Luc Williamson (Sud-Ouest) à titre transitoire.

## La Direction Générale

La Direction Générale est constituée du Président – **Robert Dambo** – et de deux Directeurs Généraux – **Cyril Brogniart et Frédéric Zeitoun**.

La durée de leur mandat est de quatre ans, renouvelable.

Elle met en œuvre la politique décidée par la Comité de Direction.

Elle représente la France auprès de l'organisation mondiale Grant Thornton International, ainsi qu'auprès des institutions professionnelles nationales et internationales et plus généralement à l'égard des tiers. Il est précisé que Daniel Kurkdjian, auparavant Président de Grant Thornton en France est devenu Président Emérite et qu'il intervient à ce titre sur certaines missions ponctuelles confiées par la Direction Générale.

## Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement

### Le Conseil de Gouvernance

Le Conseil de Gouvernance, composé de dix membres, était présidé par **Jean-Marc Heitzler** au **30 septembre 2019**.

**Ses membres étaient à cette date : Solange Aiache, Hélène Baron-Bual, Olivier Bochet, Clotilde Delemazure, Nicolas Guillaume, Michel Jolly, Christine Larsen, Xavier Lecaille, Thierry Rizza et Hugues Robidez.**

Le Conseil de Gouvernance désigne en son sein les Comités de Gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations, le Comité de la Charte des associés et le Comité Stratégique. Il émet un avis sur les choix stratégiques arrêtés par le Comité de Direction, veille à la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent avec les orientations stratégiques du Groupe, contrôle la bonne exécution par le Comité de Direction des décisions prises par la collectivité des associés, définit et supervise les modalités d'instruction des candidatures à l'association. Enfin, il désigne les Directeurs Associés et coopte les Associés *Equity*. La durée des fonctions des membres est de quatre ans avec un renouvellement par moitié tous les deux ans.

#### > Le Comité d'Audit

Composé de trois membres, le Comité d'Audit revoit les principales options d'arrêté de comptes envisagées et les évolutions du contrôle interne, rencontre la Direction Financière du Groupe et les Commissaires aux Comptes, afin de prendre connaissance de leur programme de travail et des conclusions de leurs travaux sur les comptes consolidés ; enfin, il revoit le calcul de la valeur de l'action. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction et présente un rapport annuel sur la mission à la réunion de la collectivité des associés d'approbation des comptes annuels.

**Ses membres sont : Solange Aiache (Président), Xavier Lecaille et Hugues Robidez.**

#### > Le Comité des rémunérations

Composé de trois membres, le Comité des Rémunérations a pour rôle de rédiger un rapport à destination du Comité de Direction avec avis sur la rémunération du Président et des Directeurs Généraux délégués et de contrôler la bonne application, par la Direction Générale, des principes de fixation des rémunérations individuelles des associés définis par la Charte associative et ses corollaires. Il formule également toute proposition utile concernant le mode de fixation des rémunérations, en coordination avec le Comité de la Charte des Associés. Il rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction et au Président du Conseil de Gouvernance et rend un rapport sur sa mission, lu dans le cadre de l'Assemblée d'approbation des comptes annuels.

**Ses membres sont : Olivier Bochet (Président), Michel Jolly et Xavier Lecaille.**

## > Le Comité de la Charte des Associés

Composé de trois membres, le Comité de la Charte des Associés a pour attribution de réviser périodiquement la Charte en vue de proposer toute évolution souhaitable, de s'assurer du respect des dispositions de la Charte, en particulier pour ce qui concerne la politique d'association et les procédures de cooptation en relation avec le capital et les actions. Le Comité de la Charte des Associés rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction.

**Ses membres sont :** Nicolas Guillaume (Président), Hughes Robidez et Thierry Rizza.

## > Le Comité Stratégique

Composé de trois membres, le Comité Stratégique a pour mission de suivre la mise en place de la stratégie du Groupe et l'adaptation aux réalités du marché, d'accompagner le Comité de Direction dans la préparation du plan stratégique et du plan d'action annuel. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction.

**Ses membres sont :** Clotilde Delemazure (Président), Hélène Baron-Bual et Christine Larsen.

### 1.2 Grant Thornton au plan International

#### 1.2.1 Description du réseau international

Depuis sa création, Grant Thornton International a mené ses activités en tant que société à but non lucratif, régie selon les lois de l'Etat de l'Illinois. Fin 2007, le statut de l'entreprise a évolué en société privée, juridiquement constituée au Royaume-Uni. Les bureaux londoniens hébergent dorénavant tout le personnel, dont le Président, et accueillent les Conseils d'Administration et réunions internationales.

Les Cabinets membres fournissent des services et accompagnent leurs clients directement, en leur nom propre et non au nom de Grant Thornton International.

Les Cabinets membres et correspondants ne sont pas actionnaires de Grant Thornton International. Par ailleurs, il n'existe aucun lien capitalistique entre les Cabinets membres des différents pays. Ils ne sont pas responsables des prestations ou services proposés par un autre Cabinet membre ou correspondant. Chaque Cabinet membre est dirigé et géré selon ses propres critères et, bien que le nom Grant Thornton soit adopté par un grand nombre de Cabinets, cette marque commune ne signifie aucunement qu'il y ait le moindre lien capitalistique entre les Cabinets et Grant Thornton International.

Les Cabinets membres sont liés par une vision stratégique commune, par l'engagement fondamental de fournir un service de qualité et d'excellence aux entreprises qui développent des activités internationales et par un objectif partagé d'être un Cabinet *leader* sur leurs marchés.



# Rapport de Transparence 2019

Grant Thornton International compte 138 Cabinets membres répartis dans près de 140 pays ; Grant Thornton en France est membre de Grant Thornton International depuis janvier 1990.

Les sociétés membres de Grant Thornton International, au sein de l'Union Européenne, sont listées ci-dessous :

Pays de l'Union Européenne	Sociétés du Groupe	Pays de l'Union Européenne	Sociétés du Groupe
Autriche	Grant Thornton Austria GmbH	Hongrie	Grant Thornton Audit Kft.
	Grant Thornton VERAX Wirtschaftsprüfungs - und Steuerberatungs Gesellschaft mbH		Grant Thornton
Belgique	Grant Thornton Bedrijfsrevisoren CV	Irlande	Grant Thornton (NI) LLP
Bulgarie	Grant Thornton OOD		Italia
Croatie	Grant Thornton revizija d.o.o.	Lettonie	Grant Thornton Baltic SIA
Chypre	Grant Thornton (Cyprus) Ltd	Lituanie	Grant Thornton Baltic UAB
République Tchèque	Grant Thornton Audit s.r.o.		Grant Thornton Baltic UAB Kauno filialas
Danemark	Grant Thornton Statsautoriseret Revisionspartnerselskab		Grant Thornton Baltic UAB Klaipėdos filialas
Estonie	Grant Thornton Baltic OÜ	Luxembourg	Compliance & Control S.A.
Finlande	Revico Grant Thornton Oy		Grant Thornton Audit & Assurance
	Idman Vilen Grant Thornton Oy		Team Audit S.A.
	Advico Finland Oy	Malte	Grant Thornton Malta
France	Grant Thornton	Pays-Bas	Grant Thornton Accountants en Adviseurs BV
	AEG Finances	Pologne	Grant Thornton Frackowiak Sp. z o.o sp.k.
	IGEC		Grant Thornton Polska Sp. z o.o. Sp.k
	Tuillet Audit	Portugal	Grant Thornton & Associados, SROC,Lda
	Cabinet Didier Kling & Associes	Roumaine	Grant Thornton Audit SRL
Carib Audit & Conseil	Slovaquie	Grant Thornton Audit, s.r.o.	
Allemagne	Warth & Klein Grant Thornton AG	Slovénie	Grant Thornton Audit d.o.o.
	Warth & Klein Grant Thornton GmbH & Co. KG	Espagne	Grant Thornton, S.L.P.
	Trinavis GmbH & Co. KG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft		Grant Thornton Andaluca, S.L.P.
	WPG Wohnungswirtschaftliche Prüfungs- und Treuhand GmbH	Suède	Cruces Y Asociados Auditores, S.L.P.
Grèce	Grant Thornton SA	Royaume-Uni	Grant Thornton Sweden AB
			Grant Thornton UK LLP

## 1.2.2 Description de la Gouvernance au plan international

### *CEO Chief Executive Officer*

Le rôle du Président Directeur Général de Grant Thornton International Ltd réside dans la définition des priorités stratégiques et des recommandations de développement de l'organisation, pour une approbation par le Conseil d'Administration. Il est régulièrement en contact avec les membres du Comité de Direction concernant les procédures de gouvernance, incluant l'Audit, la Fiscalité, le Conseil et la Gestion des Risques. Il a la responsabilité de convoquer le Comité de Direction pour l'assister au quotidien dans les sujets de gestion. Il a aussi autorité pour choisir un nouveau membre, en accord avec les critères d'admission imposés par le Conseil d'Administration.

### *BOG Board Of Governors*

Le Conseil d'Administration de Grant Thornton International Ltd est constitué du Président Directeur Général et de 18 autres membres, tous dirigeants dans leurs pays respectifs ou administrateurs indépendants. Il s'agit de la plus haute structure de décision de l'organisation.

Ses fonctions sont de nommer le Président, d'établir les priorités stratégiques et le budget de Grant Thornton International Ltd, de discuter de tout changement éventuel dans la charte des membres à partir des recommandations du Président. Le Conseil d'Administration est également responsable de l'approbation de l'entrée d'un potentiel nouveau membre dans le réseau, tout comme de son exclusion. Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président, ne reçoivent aucune rémunération à ce titre.

## *Le Comité de Direction GLT Global Leadership Team*

Le Comité de Direction comprend le Directeur Général, qui agit en tant que Président, assisté de sept autres membres. Il inclut également les responsables internationaux des principaux métiers de l'organisation : *Tax Services*, *Assurance Services* et *Specialist Advisory Services (SAS)*. Les membres du Comité de Direction se rencontrent de façon régulière, que ce soit *in situ*, en conférence téléphonique ou en visioconférence.

Une description plus détaillée de la Gouvernance à l'international est faite dans le rapport de transparence 2019 de Grant Thornton International ([lien](#)).

## **2 Gestion des risques**

La gestion des risques professionnels est un élément clef du développement et de la pérennité de Grant Thornton. Elle s'articule autour de principes généraux applicables à l'ensemble des métiers du Groupe, d'une part, et de règles particulières propres à chaque métier, d'autre part.

Grant Thornton met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles utiles, au regard de la nature, de la portée et du contexte des données qui nous sont communiquées et des risques présentés par leur traitement, pour préserver leur sécurité et, notamment, empêcher toute destruction, perte, altération, divulgation, intrusion ou accès non autorisé à ces données, de manière accidentelle ou illicite.

Le respect de la sécurité et de la protection des données s'impose à l'ensemble de nos collaborateurs ainsi qu'à nos prestataires.

Le dispositif du Cabinet repose, pour ce qui concerne le métier Audit, sur des politiques et procédures relatives à l'indépendance et à la déontologie, à l'acceptation et au maintien des missions, aux ressources humaines, aux consultations techniques, ainsi qu'à la réalisation des missions, et la vérification du respect de ces politiques et procédures.

Les politiques et procédures sont rassemblées dans le Manuel des Procédures et de Maîtrise des Risques Audit (« MPMRA »). Ce manuel se réfère au manuel correspondant de Grant Thornton International, qui est établi pour que les Cabinets membres se conforment aux principes de la norme internationale ISQC 1 (International Standard on Quality Control No. 1) et aux recommandations émises par le Risk Management Advisory Committee de Grant Thornton International. Il inclut également des politiques et procédures définies pour répondre aux obligations légales ou réglementaires françaises relatives à l'exercice du Commissariat aux Comptes.

Le Manuel des Procédures et de Maîtrise des Risques Audit est mis à disposition de tous les associés et collaborateurs via l'Intranet.

Des procédures assurent la gestion et l'enregistrement des incidents qui ont ou peuvent avoir une conséquence grave sur la qualité de ses activités de certification des comptes et permettent à tout membre du personnel de signaler les plaintes et allégations concernant une éventuelle non-conformité des travaux effectués avec les normes professionnelles ou les obligations légales et réglementaires.

## **2.1 Description des procédures relatives à l'Indépendance**

### **2.1.1 Acceptation, maintien des mandats et missions de Commissaire aux Comptes**

Une étape fondamentale pour s'assurer de l'indépendance est réalisée préalablement à l'acceptation de tout nouveau mandat de Commissaire aux Comptes. L'associé signataire pressenti remplit un questionnaire d'acceptation de mandat, dans lequel il apprécie les risques susceptibles d'influer notamment sur l'indépendance.

Ce questionnaire fait l'objet d'une approbation par le représentant régional du métier Audit ou par le Directeur Régional, en charge d'apprécier, à son tour, le respect des règles d'indépendance. L'approbation finale de l'acceptation du mandat est délivrée par le Directeur National de l'Audit, lorsque le mandat présente certaines caractéristiques (niveau de risque, type d'entité, ...). Ce questionnaire est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions légales et réglementaires.

Chaque signataire s'interroge annuellement sur le maintien de chacun de ses mandats en examinant, notamment, les événements intervenus et les nouvelles informations collectées depuis l'acceptation. La politique d'approbation du maintien des mandats est similaire à celle définie pour l'acceptation de nouveaux mandats.

La procédure d'acceptation d'un mandat de Commissaire aux Comptes d'une entité inclut également une recherche préalable de conflits d'intérêt, effectuée auprès de l'ensemble des associés des différents métiers de Grant Thornton (recherche nationale) et, le cas échéant, auprès des Cabinets membres de Grant Thornton International lorsque l'entité a des opérations internationales (recherche internationale).

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes font également l'objet d'une politique et d'une procédure d'acceptation complémentaires.

### **2.1.2 Procédure de rotation des signataires des rapports d'Entités d'Intérêt Public et des autres entités y étant soumises**

Nous organisons la rotation des signataires des rapports, conformément à l'article L. 822-14 du Code de Commerce et à l'article 17 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014.

Pour veiller à la bonne application des principes de rotation, nous avons mis en place un processus de suivi de ces rotations d'associés signataires.

### 2.1.3 Vérification de l'indépendance du personnel

L'indépendance des associés et collaborateurs intervenant sur des mandats de Commissaire aux Comptes est vérifiée au moyen :

- De la signature d'une confirmation annuelle d'indépendance ;
- D'une déclaration d'indépendance des membres de l'équipe d'audit intervenant sur un mandat, documentée dans le dossier d'audit du mandat ;
- Du système de *Global Independence System* pour la détention de titres financiers.

La confirmation annuelle d'indépendance contient la confirmation des associés et collaborateurs visant à s'assurer de leur indépendance personnelle et celle des sociétés de Commissaires aux Comptes du Groupe Grant Thornton, au regard des dispositions législatives et réglementaires et du Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Chaque associé et collaborateur du Cabinet confirme ainsi avoir respecté, tout au long de l'exercice écoulé, les dispositions décrites visant à assurer l'indépendance de la société de Commissaires aux Comptes et le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le *Global Independence System* est un outil informatique développé par Grant Thornton International qui permet de vérifier le respect des règles relatives à la détention de titres financiers à partir du grade de senior 3, associés inclus. Ils sont tenus de déclarer les titres de sociétés cotées qu'eux-mêmes et leur famille proche détiennent. Ces déclarations sont confrontées en permanence avec la liste globale des entités restreintes (*Global Restricted List*) identifiées par chaque Cabinet membre de Grant Thornton International. Elles sont vérifiées chaque année par la Direction du *Risk-management* du Groupe sur un échantillon d'associés et de collaborateurs faisant partie de la population concernée.

Une confirmation d'indépendance est également requise pour les experts et professionnels de l'audit externes pouvant intervenir sur les missions d'audit.

### 2.2 Exécution de la mission

Grant Thornton utilise une méthodologie globale qui est basée sur les normes internationales d'audit et intègre les dispositions des normes d'exercice professionnel. La méthodologie d'audit Grant Thornton est accompagnée d'un manuel d'audit et est mise en œuvre à l'aide de notre logiciel Voyager™.

### 2.3 Contrôle Qualité

Le contrôle qualité est composé du contrôle interne de qualité au niveau du Cabinet, du contrôle qualité du réseau international et du contrôle de la qualité de la mission.

## 2.3.1 Description du contrôle interne de qualité au niveau du Cabinet

Le contrôle interne de la qualité de l'Audit est mis en œuvre selon un plan de rotation déterminé de telle sorte que l'ensemble des régions, bureaux et associés soit contrôlé au moins une fois tous les trois ans. À partir de 2015, une dose d'imprévisibilité a été introduite dans le programme annuel et conduit à la réalisation de contrôles inopinés décidés par la Direction Nationale de l'Audit, au regard des informations dont elle dispose relatives à la Qualité et selon une approche par risques.

Ces contrôles complètent ainsi le plan de rotation triennal. Par ailleurs, le cas échéant, des recontrôles sont systématisés et des plans d'actions spécifiques sont demandés sur les mandats concernés. Les conclusions du contrôle qualité réalisé chaque année sont présentées aux équipes, ainsi qu'au Comité de Direction.

## 2.3.2 Description du contrôle qualité du réseau international

Chaque Cabinet membre de Grant Thornton International est soumis à un contrôle périodique de son activité audit, désigné sous le nom de *Grant Thornton Audit Review* (GTAR). Ce contrôle, qui a lieu au moins une fois tous les trois ans, comprend une vérification de la mise en œuvre par le Cabinet membre de son dispositif de contrôle interne de la qualité, ainsi que l'examen de dossiers d'audit. Le cas échéant, il fait l'objet, dans l'intervalle, d'une revue de la mise en œuvre du plan d'actions.

Grant Thornton International a effectué un contrôle GTAR au cours du 2ème trimestre 2018.

## 2.3.3 Contrôle de la qualité de la mission

Conformément à l'article 8 du Règlement Européen, à l'article R. 822-35 du Code de Commerce et à la norme ISQC1, une revue indépendante est mise en œuvre sur les mandats d'entités d'intérêt public et sur d'autres mandats présentant des caractéristiques définies par la Direction Nationale Audit. La revue indépendante a pour objet de vérifier que le signataire pouvait raisonnablement parvenir aux conclusions qui figurent dans les projets de rapport. La revue indépendante est réalisée par un Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste mentionnée au I de l'article L. 822-1. Elle est réalisée par un Commissaire aux Comptes qui n'est pas intervenu sur la mission et qui dispose d'une expérience confirmée de l'audit et du secteur d'activité concerné. Les Commissaires aux Comptes en charge de la revue indépendante d'un mandat sont soumis à une rotation après six années consécutives de réalisation de la revue sur ce mandat.

## 3 Contrôle externe de la qualité

Les sociétés du Groupe Grant Thornton inscrites en qualité de Commissaire aux Comptes sont soumises au contrôle externe périodique prévu par le Code de Commerce.

A ce titre, elles font l'objet d'un contrôle périodique par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes. Le contrôle s'est déroulé au printemps 2017. Il a porté sur l'organisation et les procédures du Cabinet, ainsi que sur l'examen d'une sélection de mandats détenus par les sociétés du Groupe Grant Thornton. Les contrôleurs ont également vérifié la mise en œuvre effective des actions décidées par le Cabinet pour répondre aux points d'amélioration signalés à l'issue du précédent contrôle périodique. Le rapport final a été transmis au Cabinet le 2 mai 2018.

## 4 Clients

### 4.1 Chiffre d'affaires du réseau international

Le chiffre d'affaires global est en hausse de 5,1% à près de 5,7 milliards de dollars au 30 septembre 2019.

### 4.2 Chiffre d'affaires « Assurance » du réseau européen

Le chiffre d'affaires « Assurance » des sociétés membres de Grant Thornton International au sein de l'Union Européenne, lié à la certification des comptes, s'élève à 516,4 M\$ au 30 septembre 2019. Ce montant inclut le chiffre d'affaires total réalisé au sein de l'Union Européenne, provenant :

- Des revenus du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'EIP et de filiales d'EIP ;
- Des revenus provenant du contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités,
- Des revenus de missions d'audit contractuel.

### 4.3 Chiffre d'affaires du réseau France

Les revenus de Grant Thornton en France s'élèvent à **192,60 millions d'Euros** pour l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Informations sur le chiffre d'affaires total, telles que requises par l'article R.823-21 du Code de Commerce et l'article 13 du règlement (UE) no° 537/2014 :

Typologie de chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires (en M€)
Chiffre d'affaires provenant de la certification des comptes annuels et consolidés des entités EIP et filiales françaises d'EIP Européennes (hors SACC <sup>(*)</sup> )	14,79
Chiffre d'affaires provenant de la certification des comptes annuels et consolidés des entités autres que EIP (hors SACC <sup>(*)</sup> )	46,18
Chiffre d'affaires provenant des SACC <sup>(*)</sup> pour l'ensemble des entités contrôlées (EIP et non EIP)	6,58
Chiffre d'affaires non Audit	125,05
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>192,60</b>

<sup>(\*)</sup> SACC : Services autres que le Commissariat aux Comptes

## 5 Capital Humain

### 5.1 Collaborateurs et Associés

#### 5.1.1 Effectifs au plan international

Au 30 septembre 2019, Grant Thornton International rassemble 52 421 collaborateurs répartis dans près de 140 pays, dont 3 608 associés.

#### 5.1.2 Effectifs en France

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2019, Grant Thornton en France rassemble 1 962 collaborateurs répartis dans 23 bureaux, dont 107 associés.

Les associés et Commissaires aux Comptes inscrits du Groupe Grant Thornton signant des mandats de Commissariat aux Comptes au nom des sociétés de Commissaires aux Comptes mentionnées au 1.1.1 sont au nombre de 74.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre collaborateurs	1 962	1 747	1 792	1 670	1 332	1 339
Dont associés	107	108	111	112	112	99
Nombre Bureaux	23	23	23	23	23	23

Les chiffres clés liées à l'évolution du personnel sont présentés ci-dessous :

### 5.2 Information sur la politique de rémunération

#### *Information sur les bases de rétributions des associés*

Leurs rétributions sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs à la fois individuels et collectifs. Les critères d'appréciation prennent en considération la contribution à la mise en œuvre du plan stratégique, le développement, le *management* des collaborateurs, la qualité professionnelle et l'expertise technique, les activités d'intérêt commun et la gestion des missions.

Le plan stratégique fait explicitement référence au respect des valeurs professionnelles, notamment celle de l'indépendance. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées.

La rétribution des associés est fixée en fonction de règles et de procédures arrêtées par le Comité de Direction. Le Comité des Rétributions s'assure du respect de ces dernières.

### *Prise en compte de la qualité de la mission de la certification dans la détermination de la rémunération*

Des procédures assurent une politique de rémunération appropriée, notamment par des incitations à la performance, garantes de la qualité de la mission de certification.

L'évaluation de la performance intègre un volet 'qualité audit' avec un système de notation propre. Cette notation est arrêtée par la Direction Nationale Audit sur la base des contrôles qualité interne et externes menés sur la période. Elle est communiquée aux Directeurs de périmètre pour chaque associé ayant une activité audit. L'évaluation globale de l'associé est établie par le Directeur de périmètre. La rémunération des associés comporte une part variable qui dépend pour partie de cette évaluation. La Direction Générale supervise ce processus global d'évaluation annuelle dont les modalités sont revues par le Comité des rémunérations.

### 5.3 Formation continue

Le développement des compétences de nos collaborateurs et associés est au cœur de notre stratégie.

Les actions de formation mises en place visent à développer en permanence les expertises techniques, méthodologiques et technologiques, ainsi que l'esprit critique et l'aisance relationnelle des collaborateurs, leurs aptitudes managériales et de communication.

Nous avons à cœur de partager la passion et l'exigence de nos métiers et de transmettre nos valeurs et notre culture. Chaque collaborateur bénéficie d'un parcours adapté à ses besoins spécifiques, son métier, son expérience, sa trajectoire professionnelle. Cette manière de considérer chacun comme *unique*, est ce qui fait la force de notre Groupe.

### Les actions de formations dispensées

Le programme comprend :

- Des *Parcours métiers* : formations obligatoires propres aux spécificités, aux réglementations et aux méthodologies des différentes activités du Cabinet ;
- Les *Path To* : parcours de formation aux *softskills* à partir de Senior 2 ;
- Les *formations à la carte* : ces actions couvrent toutes les disciplines nécessaires à l'exercice de nos activités (audit et contrôle interne, comptabilité, gestion, finance, conseil, fiscalité, droit, management, communication, développement commercial, outils du Cabinet) ;
- Les réunions d'actualité ;
- Des formations à l'anglais des affaires ;
- Une préparation aux examens professionnels.



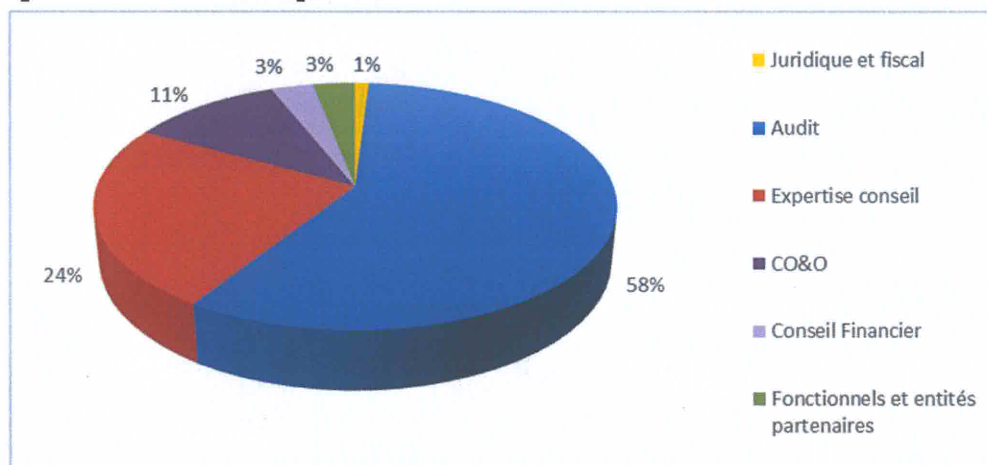
Trois programmes d'excellence complètent ce dispositif :

- *Springboard*, Tremplin pour les femmes :  
Ce parcours « Management, Carrière et Leadership au féminin », a pour ambition de permettre aux jeunes femmes du Cabinet de se développer à la fois professionnellement et personnellement, au travers d'un parcours de quatre jours sur quatre mois.
- *Le « Path to Partner »* :  
Ce programme original a pour ambition de préparer les senior managers à haut potentiel à devenir de possibles futurs associés. Il leur permet d'intégrer pleinement notre stratégie, et surtout, il leur permet de développer leur *leadership* personnel et professionnel au travers d'outils d'évaluation et d'actions de coaching ciblées.
- *Sales Performance* :  
Ce parcours dispensé aux associés et directeurs, développe un entraînement spécifique dans l'environnement de Grant Thornton : savoir créer de la valeur pour devenir un partenaire stratégique à long terme, affiner les outils d'analyse d'une opportunité commerciale, acquérir les réflexes pour s'approprier les bonnes pratiques sont les axes principaux de ce programme.

La formation 2018/2019 a représenté **67 680** heures dont 64 550 heures de participation et 3130 heures d'animation.

Plus de 160 collaborateurs et associés du Cabinet ont été mis à contribution pour la conception et l'animation de ces actions.

### Répartition des heures par métiers



**La Direction Générale de Grant Thornton** confirme que la politique de formation continue permet aux Commissaires aux Comptes inscrits de respecter leur obligation de formation, conformément aux dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de Commerce.

Le programme de formation du Cabinet permet de répondre aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2018 qui a modifié les dispositions des articles A. 822-28-1 à 19.

## 6 Mandats détenus dans des entités d'intérêt public et des sociétés de financement

### 6.1 Entités cotées sur un marché réglementé

Abéo
ADL Partner
Altarea Cogedim
Altareit
Alten
AtoS SE
Bic
Biomérieux
Bleecker
Blue Solutions
Bolloré
Cegedim
Cellnovo <sup>(2)</sup>
Cohéris
Compagnie du Cambodge
Devoteam
Epsilon Paris (anciennement Soft Computing) <sup>(3)</sup>
Esso SAF
Financière de l'Odet
Financière Moncey
Frey
Fromageries Bel
Genfit
Genkyotex (anciennement Genticel)
Graines Voltz
Grenobloise d'Electronique et d'Automatismes
Hermès International
ID Logistics

Ipsos
ITS Group
Jacquet Métal Service
La Foncière Verte
Lafuma
Lanson BCC
Latécoère
Média 6
Mediawan
Micropole
Nanobiotix
NR21 <sup>(1)</sup>
Oeneo
Onxeo
Orège
Paris Real Estate Fund (PAREF)
Patrimoine & Commerce (ex Billon SA)
Pierre & Vacances
Plastiques du Val de Loire
Proactis (ex Hubwoo) <sup>(1)</sup>
Quotium Technologies <sup>(3)</sup>
Roche Bobois
SergeFerrari Group <sup>(1)</sup>
Société Industrielle et Financière de l'Artois
Transgène
Unibel
Worldline
Ymagis

<b>Société dont les titres de créance sont cotés sur un marché réglementé</b>
Altrad Investment Authority
Havas
Sagess
Société du Grand Paris
Unedic

<b>Entité dont les titres de créances sont cotés sur un marché réglementé</b>
CHR Metz
CHU Amiens
CHU Angers
CHU Brest
CHU Nancy
CHU Poitiers
CHU Rennes
CHU Toulouse
VYV (ISTYA)

### 6.2 Etablissements de crédit et sociétés de financement

<b>Etablissement de crédit</b>
BFM - Banque Française Mutualiste
Crédit municipal d'Avignon
Crédit municipal de Marseille
Crédit municipal de Paris
Crédit municipal de Toulon
EBI SA (Ecobank)
Edmond de Rothschild France

<b>Sociétés de financement</b>
CGLLS
SOCOREC

## 6.3 Entreprises d'assurances

Mutuelle Livre II
Caisse Nationale Mutualiste
EOVI Mutuelle
IRP Auto MPA
La Mutuelle Ivry La Fraternelle <sup>(1)</sup>
MGP Santé
Mutex Union (ex UNPMF)
Mutuelle des clercs et employés de notaire
Mutuelle du Personnel du Groupe RATP
Mutuelle familiale de l'Indre
Mutuelle GMC Santé
Mutuelle Humanis Nationale
Mutuelle interentreprises du GAN
Mutuelle nationale des hospitaliers et des personnels de santé
Radiance Groupe Humanis Grand Est
SO Lyon <sup>(1)</sup>
Société mutualiste des étudiants de la région parisienne
Solimut
UMEN (Ex La Mutuelle Audiens)
Union mutualiste générale de prévoyance

Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale (GAPS)
Humanis Développement Solidaire <sup>(4)</sup>

Entreprise d'assurance
AREAS Dommages
AREAS VIE
Humanis Assurance
Les Risques Civils de la Boulangerie Française
Mutuelle d'assurance des pharmaciens
Prévoyance Assurance Macif <sup>(1)</sup>
Sham
Sham Vie
Thelem Assurance <sup>(1)</sup>
Thelem Prévoyance <sup>(3)</sup>

Institution de prévoyance
AUDIENS Prévoyance
Carco Prévoyance
Humanis Prévoyance (ex Novalis Prévoyance) <sup>(4)</sup>
Institution de prévoyance Banque Populaire (IPBP)
Institution de prévoyance des salariés des entreprises du groupe de la Caisse des dépôts et consignations et autres collectivités (IPSEC)
IRP Auto Prévoyance Santé (ex IPSA)
OCIRP

(1) Nouveau mandat EIP – La première certification sera postérieure au 30 septembre 2019

(2) Liquidation de la société en juillet 2019

(3) Sortie de cote entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 30 septembre 2019

(4) Entité absorbée au cours de l'année 2019

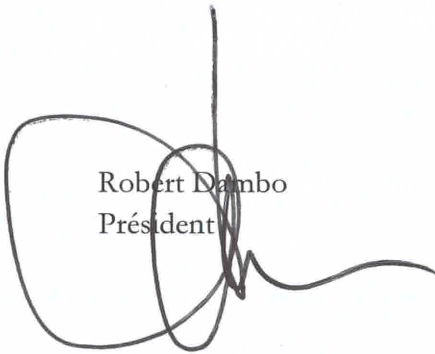
## 7 Déclaration de la Direction

Je confirme, en application des dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 et des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de Commerce, que :

- Un système interne de contrôle de la qualité tel que décrit dans ce rapport de transparence a été mis en place. Ce système permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- Un dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, tel que décrit dans ce rapport de transparence est mis en place et son application fait l'objet de vérifications internes ;
- La politique de formation continue exposée dans ce rapport de transparence vise à permettre le respect, par les professionnels concernés, des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de Commerce.

Paris, le 31 janvier 2020

Robert Dambou  
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned to the right of the printed name and title.